

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 472

présenté par

M. Salles, M. Gomes, M. Borloo, Mme Sonia Lagarde, M. Benoit, M. Bourdouleix, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Le service public de l'enseignement supérieur veille à assurer la meilleure transition possible avec l'enseignement secondaire en proposant des activités d'information aux lycéens.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la France affiche un taux élevé de diplômés du supérieur, elle se caractérise également par un taux d'échec très important dans le premier cycle universitaire, particulièrement pour les jeunes issus des baccalauréats professionnels et technologiques.

Outre l'identification claire d'une nomenclature unifiée des diplômes français, il est impératif de proposer aux jeunes une expérience du supérieur par tous moyens pédagogiques utiles, visites, participation à un cours, rencontres de professeurs ou de maîtres de conférence.

À cet égard, il est indispensable que le premier cycle universitaire contribue activement à cette forme d'éveil aux enjeux et réalités de l'enseignement supérieur.

C'est l'objet du présent amendement.